



Facture de resiliation edf 719€82

Par **owely**, le **09/08/2011** à **14:51**

Bonjour

Je me permets d'exposer mon problème afin d'y trouver peut être une solution. J'ai souscrit un contrat bleu ciel edf en septembre 2010. Ce contrat a été résilié en juillet 2011, car je quittais mon appartement dans lequel je suis restée 10 mois (sans compter les vacances scolaires ou je n'étais pas présente). Au lendemain de cette résiliation une facture d'un montant de 719.82€!! J'habitais seule dans un 30m², avec chauffage individuel, et me servait de très peu d'outils électroménagers (pas de télévision ni de machine à laver la vaisselle ou le linge, pas de congélateur; juste un PC portable, un petit réfrigérateur et deux plaques de cuisson électriques dont une ne fonctionnait jamais).

Ayant appelé plusieurs fois au service client EDF et envoyé une lettre recommandée à ce sujet, je me retrouve aujourd'hui avec une lettre selon laquelle mon dossier a été transmis au service juridique et une autre du service recouvrement m'enjoignant à acquitter cette somme. Après plusieurs demandes ces demandes infructueuses et une demande de recalcul de cette facture je ne sais plus à qui m'adresser afin d'obtenir ne serait-ce qu'une explication sur cette facture.

Je ne nie pas le fait que je doive payer une somme suite à la résiliation de mon contrat mais un montant aussi élevé me semble assez improbable au vu des circonstances.

Par **pat76**, le **09/08/2011** à **16:02**

Bonjour

Voyez sur ce lien.

Le médiateur national de l'énergie-Contact

www.energie-mediateur.fr/bas_de_page/contact.html - En cachePages similaires

Pour effectuer une réclamation, une demande d'information ou de conseil

Par **mimi493**, le **09/08/2011** à **18:11**

Est-ce que les index sur la facture correspondent aux index relevés lors de votre entrée dans les lieux et votre sortie des lieux ?

718 euros pour un an avec chauffage et chauffe-eau électrique, ça ne fait que 71.80 euros par mois